

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210315-002

du 15 mars 2021

n°002

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (65) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B.HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, S. GUEGUEN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, V. DESIRE, L. DUFFAULT, C.PIAULET, V. LEAU, E. BAILLY, B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAUULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (14) : G. PRINCET donne pouvoir à M. LAVRARD
B. BIET donne pouvoir à O. LANDREAU
N. MARQUES NAULEAU donne pouvoir à O. LANDREAU
Y. ERGÛL donne pouvoir à JP. ABELIN
L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. LAVRARD
JM. MEUNIER donne pouvoir J. MELQUIOND
C. FARINEAU donne pouvoir à T. BAUDIN
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à J. MARECOT
H. PREHER donne pouvoir à M.I FRESNEAU
F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
P. CANTINOLLE donne pouvoir à S. RAYNAUD
D. CATHELIN donne pouvoir à JP. CONTE
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER
A. MESSAOUDENE donne pouvoir à JP. ABELIN

EXCUSES (12) : E. AZIHARI, M. LATUS., A. NOËL, F. MERCHADOU, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, M. GODET, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, O. GOLA, C. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation d'un élu communautaire au conseil d'administration de la société publique locale Châtellerault Energies

En 2017, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault s'est associée au Syndicat Énergies Vienne et à la commune de Châtellerault pour créer la société publique locale Châtellerault Énergies. La vocation de cette société est d'exploiter le réseau de chaleur situé au sud du quartier de la plaine d'Ozon. Le contrat de service public qui lie la SPL à la commune de Châtellerault a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault est représentée par un élu au conseil d'administration de Châtellerault Énergies, il est proposé de désigner Gérard PEROCHON.

* * * * *

VU l'article L.1531-1 du CGCT sur la société publique locale,

VU l'article 3-III-7 des statuts de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault sur la coordination de la transition énergétique,

VU la délibération n°19 du conseil communautaire du 3 juillet 2017, portant sur la création de la société publique locale Châtellerault Énergies,

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le **19 MARS 2021**

ID : 086-248600413-20210315-CC_20210315_002-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210315-002

du 15 mars 2021

n°002

page 2/2

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault est représentée par un de ses élus au conseil d'administration de la SPL Châtellerault Energies, qu'il convient de nommer,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner en tant que membre au conseil d'administration de Châtellerault Énergies, parmi les conseillers communautaires :

- Monsieur Gérard PEROCHON

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et
juridiques
Céline NICOUJ

